

AVIS DE L'ASNR SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION DE CIGÉO

Olivier Lareynie, chef du bureau de la gestion des déchets radioactifs
Eric Bastin, chargé de mission à la Direction du dialogue et de la communication

Réunion du groupe de suivi « Concertation projet Cigéo » du HCTISN

10 février 2026

CONTEXTE

Une forte implication du Parlement



- Loi « Bataille » du 30 décembre 1991
- Loi du 28 juin 2006
 - Choix du stockage géologique profond
 - Dispositions spécifiques (L. 542-10-1)
- Loi du 25 juillet 2016
 - Précision de la notion de réversibilité
 - Principe de participation des citoyens tout au long de la vie de l'installation
 - Introduction d'une phase industrielle pilote
- **2025 : Présentations à l'OPECST (avis ASN et rapport CNE2) qui rend compte au Parlement**
- **Futures lois : réversibilité, fermeture...**

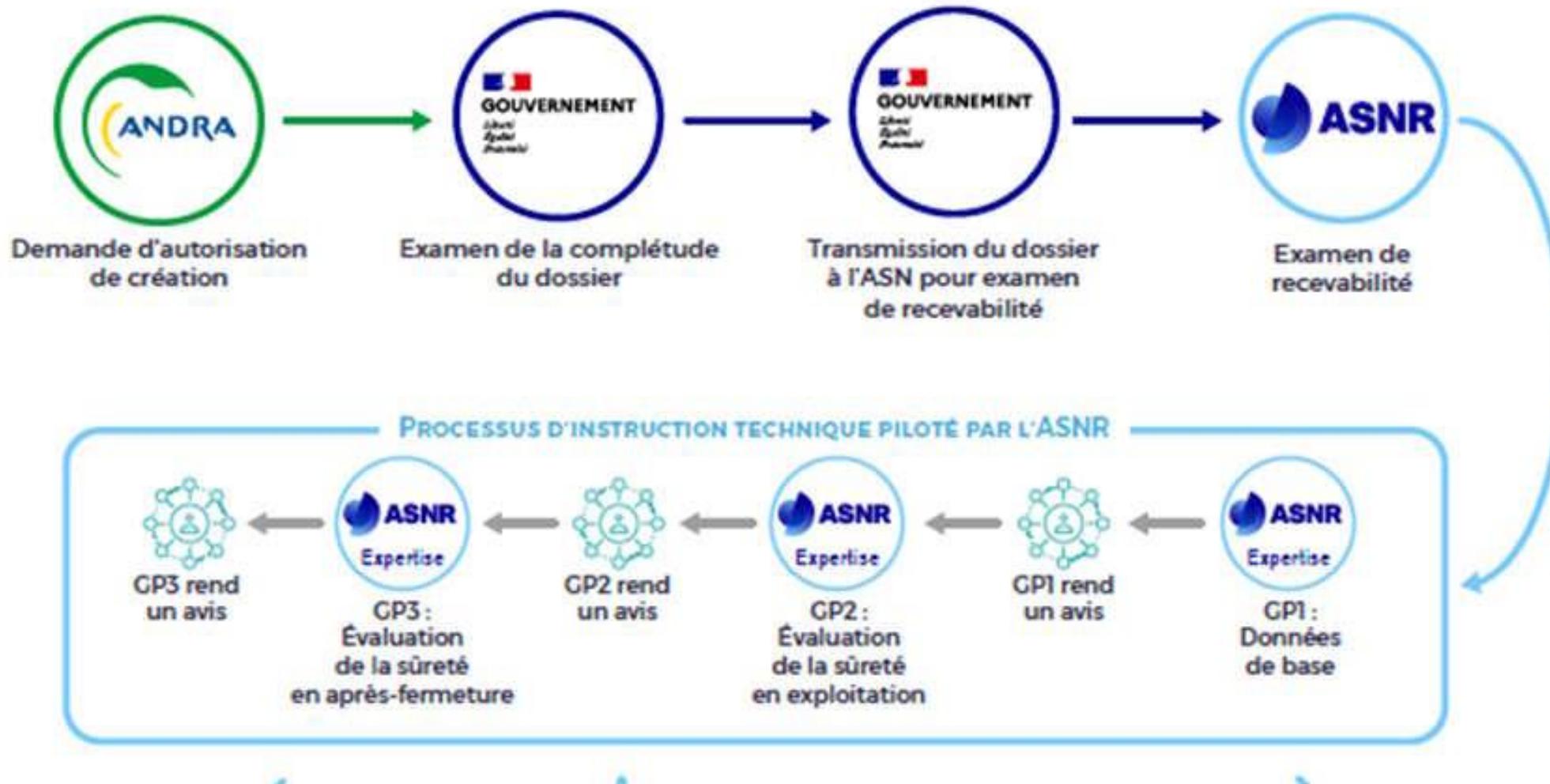


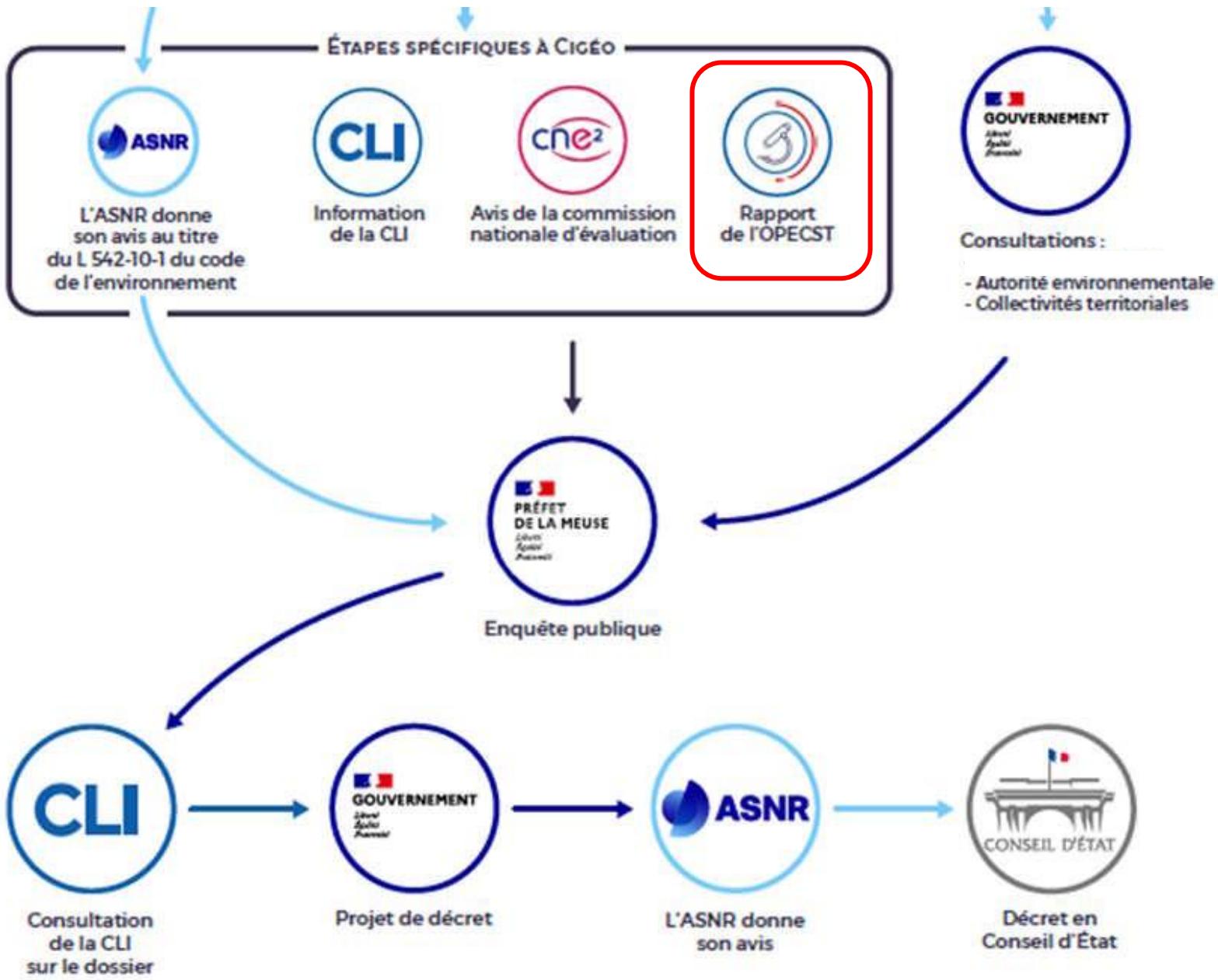
Plusieurs décennies de travaux préparatoires



- 2000 : laboratoire souterrain à Bure
- 2005 : dossier « Argile » + avis IRSN
- 2006 : débat public sur la gestion des déchets radioactifs
- 2008 : guide ASN « stockage géologique »
- 2009 : zone d'intérêt + avis IRSN et avis ASN
- 2013 : débat public
- 2016 : Dossier d'options de sûreté (DOS)
- 2018 : expertise IRSN et avis ASN sur le DOS
- 2023 : dépôt du dossier de demande d'autorisation de création (DDAC)

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'INSTRUCTION





INSTRUCTION DU DDAC DE CIGEO : UN CONTINUUM DE PARTICIPATION

Instruction du DDAC de Cigéo

Instruction technique par l'ASN^R entre 2023 et 2025

Projet d'avis de l'ASN^R en 2025

Décret d'autorisation de création de Cigéo ?



Participation de la société civile et du public

Dialogue technique sur l'expertise de l'ASN^R entre 2023 et 2025

Concertation sur les projets de saisine de l'IRSN et du groupe permanent d'experts sur les déchets entre 2023 et 2025

Consultation des parties prenantes du 3 octobre au 6 novembre 2025

Finalisation de l'avis de l'ASN^R le 25 novembre 2025

Consultations réglementaires : autorité environnementale, collectivités territoriales
Enquête publique organisée par la Préfecture de la Meuse en 2026

Présentation de l'avis de l'ASN^R à l'Opecst

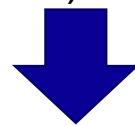
Présentation au HCTISN

BILAN DU DIALOGUE TECHNIQUE SUR L'EXPERTISE

- Des lieux de dialogue pluralistes avec la société civile
 - 15 plénières et ateliers en 30 mois, 400 commentaires et questions de la société civile
- Objectifs
 - Rendre plus robuste l'expertise en tenant compte des questions de la société civile
 - Permettre à la société civile de se forger sa propre opinion et participer ainsi au processus conduisant à la décision publique

Exemple : travail commun société civile-ASNR sur un scénario co-construit

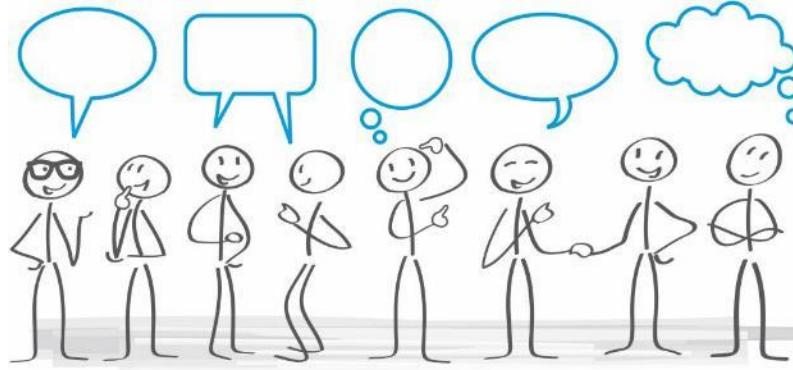
- Identification de scénarios redoutés
- Réflexion collective et vote
- Choix du **scénario d'abandon du site** (non traité dans le dossier initial)



- Modélisations ASNR supplémentaires
- Recommandation ASNR, reprise dans l'avis du GPD, et **engagement pris par l'Andra**



BILAN DE LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET D'AVIS DE L'ASNR



■ 15 contributions écrites reçues

- Associations : EDA, FNE, Global Chance, Greenpeace, Sauvons le climat
- CEA, EDF, Orano
- Anccli, CLIS de Bure, des membres de CLI
- CGT
- Les garants de la CNDP

■ 50 contributeurs en réunion

L'ASNR souligne la richesse et la qualité des contributions reçues (publiées avec son avis).

■ Principaux sujets

- Suffisance du dossier pour faire l'objet d'une enquête publique
- Eléments de **démonstration de sûreté** attendus et notamment sur les scellements, la gestion des déchets bituminés, la maîtrise des risques d'explosion et d'incendie
- **Inventaires** (lors de la phase industrielle pilote et évolutions ultérieures)
- Calendrier de l'instruction, modalités de **l'enquête publique** et souhait de décalage de l'enquête publique
- Modalités de suivi des demandes et engagements
- **Implication des parties prenantes** dans la suite du processus
- Autres sujets techniques : **transition phase pilote à fonctionnement courant**, transport, changement climatique, puits vs. descenderie
- Opportunité du projet

AVIS DE L'ASNR

▪ Concernant le dossier de demande

- La **démonstration de sûreté** présentée dans le dossier, pour les phases d'exploitation et d'après fermeture, a atteint un **niveau de maturité d'ensemble conforme aux attendus** pour une demande d'autorisation de création d'un centre de stockage géologique.
- Des **compléments et éléments de consolidation seront nécessaires à l'acquisition complète de la démonstration de sûreté** pour certaines composantes du projet, dont certaines doivent pouvoir bénéficier de la phase industrielle pilote. **Ils ne constituent pas des points rédhibitoires** à la délivrance d'un décret d'autorisation de création.
- Les enjeux liés aux **inventaires** (de référence et de réserve), aux **spécifications d'acceptation des colis** et concernant les travaux relatifs à la **mémoire** sont abordés de manière satisfaisante.

▪ Concernant l'enquête publique à venir

- Les **engagements pris par l'Andra** pour la mise à jour du dossier préalablement à l'enquête publique répondent aux attentes soulevées lors de l'instruction technique. Le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo **pourra donner lieu à l'enquête publique** prévue par l'article L. 593-8 du code de l'environnement.

PERSPECTIVES POUR LE PROJET - S'IL EST AUTORISÉ

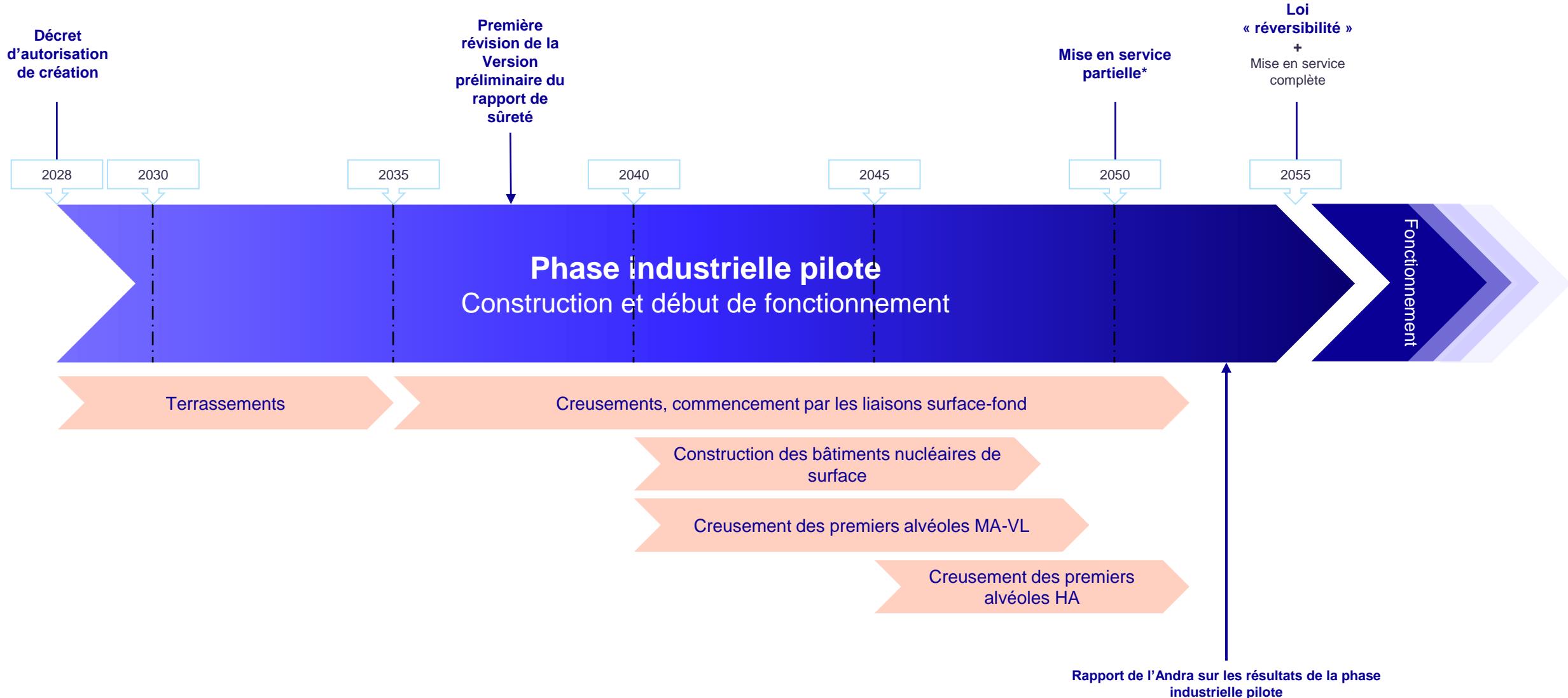
- **Décret d'autorisation de création (~2028 ?)**
 - Décret pris en Conseil d'Etat
 - Fixe le périmètre de l'installation et sa capacité (inventaire autorisé)
 - Définit les éléments essentiels pour la sûreté
- **Prescriptions techniques (~2028 ?)**
 - Prises par l'ASNR [consultation]
- **Autorisation de mise en service limitée (~2050 ?)**
 - Accordée par l'ASNR [consultation]
 - Rapport de la PhiPil transmis au Parlement
- **Loi adaptant les conditions de réversibilité**
- **Autorisation de mise en service complète**
 - Accordée par l'ASNR sous réserve de la loi

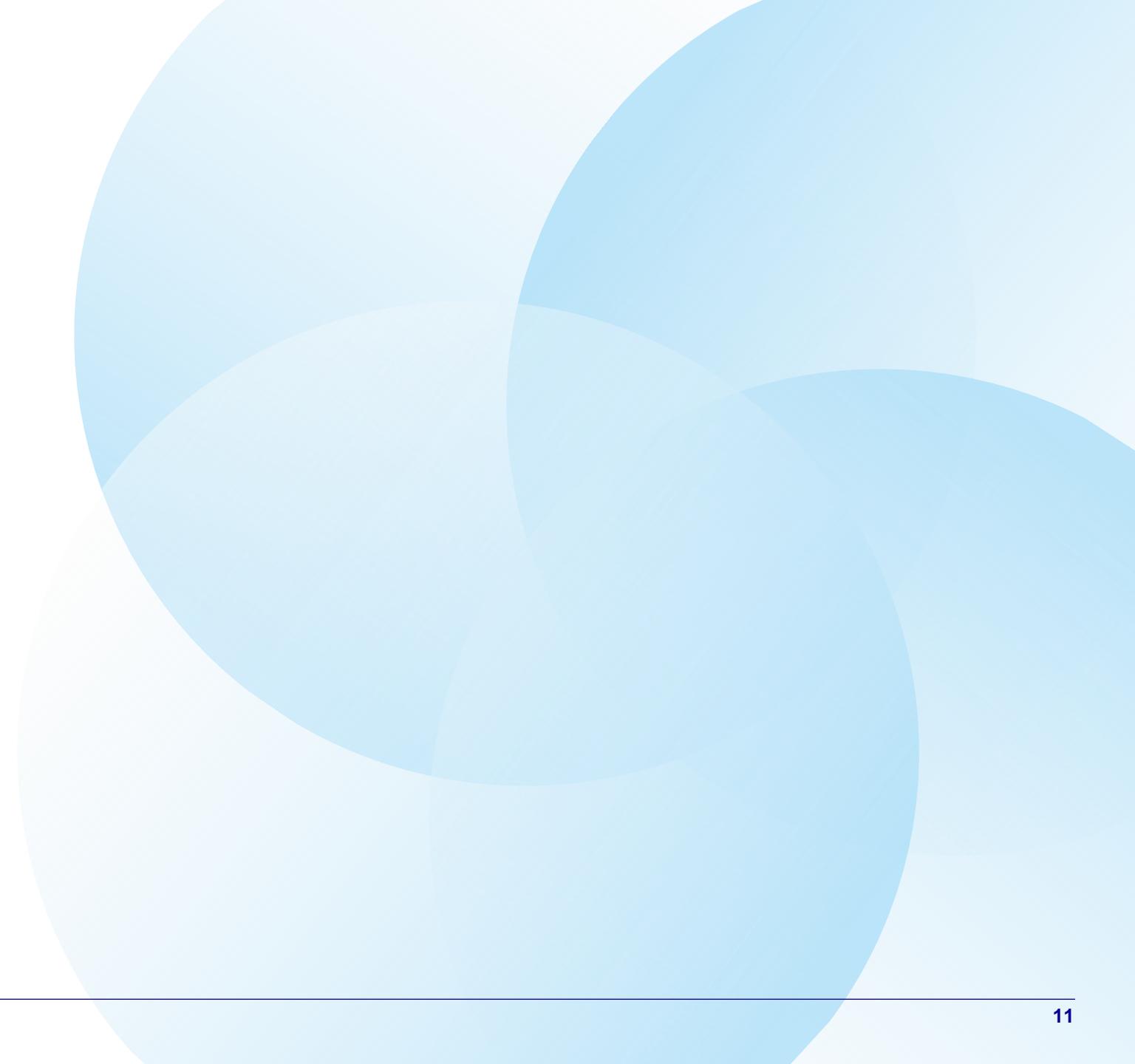


- **Instauration de jalons intermédiaires – prescriptions techniques ou points d'arrêt**
 - Période longue = besoin de rendez-vous
 - Plusieurs phases techniques à enjeux distincts (terrassement, creusements...)
 - Nécessité d'encadrer la phase industrielle pilote selon ces jalons
 - Nécessité d'un continuum de participation disposant de repères réguliers

JALONS DE LA PHASE INDUSTRIELLE PILOTE

ÉCHÉANCES POSSIBLES POUR DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES





QUESTIONS ?